

## **LES DROITS ET LES BIENS**

### **Formes juridiques d'entreprises**

L'entreprise de pâtisserie ou le laboratoire de pâtisserie peuvent avoir plusieurs formes juridiques.

- Différents critères de création ;
- Risques par l'entrepreneur variables.

### **Personne physique et personne morale dans l'entreprise**

Au moment de la création, il y a distinction entre : personne physique et personne morale.

Entreprises pouvant exercer :

- Personne physique ;
- Société avec personne morale : associée à la société, identité distincte des associés.

### **Entreprise à forme unipersonnelle (avec un associé)**

#### **Sans personnalité morale (avec personnalité physique) : EIRL**

Permet de séparer le patrimoine en privé et professionnel. Seul le patrimoine professionnel est concerné en cas de difficultés.

#### **Avec personnalité morale : EURL et SASU**

Les SASU (forme unipersonnelle de la SAS), est une forme souple. A sa propre personnalité morale distincte de l'exploitant → limite les risques pour ce dernier.

### **Entreprises à forme pluripersonnelle (avec associés)**

Quatre formes : SNC, SARL, SAS, SA

- SARL, SAS et SA sont à privilégier pour protéger le patrimoine de l'exploitant ;

- SNC : les associés sont solidairement responsables de la dette → risquée ;
- SARL et SAS → les plus utilisées (SA pour les grandes entreprises).

## Fonctionnement

- **SARL** : régie par la loi, permet une sécurité maximale pour chaque associé ;
- **SAS** : régie librement par ses statuts, permet une plus grande souplesse.

## Régime social

- **SARL** : Gérant majoritaire bénéficie des non salariés (Régime social des indépendants RSI) ;
- **SAS** : Le dirigeant/président peut être un salarié et bénéficiaire du régime salarié.

## Formalités juridiques de création d'une entreprise de pâtisserie

Il existe des démarches obligatoires ;

- Elles sont réalisées auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) ;
- Le CFE centralise les documents, les contrôle puis les transmet aux organismes adéquats ;
- Permet de déclarer son activité et de demander une immatriculation ;
- Certaines démarches ne sont pas prises en charge : protection du nom de l'entreprise, la domiciliation, contrat d'assurance.

## Répertoire SIREN (tenu par l'INSEE)

- Permet d'obtenir le numéro unique d'identification : le SIREN (pour l'entreprise) ;
- Permet l'obtention de plusieurs numéros SIRET (pour les différents établissements) ;
- Permet d'obtenir un code d'activité APE (activité principale exercée) : identifie la branche d'activité.

## Registre du commerce et des sociétés (RCS)

Dépend du tribunal de commerce.

## Répertoire des métiers (RM)

Tenu par la chambre des métiers et d'artisanat (CMA).

## **Le droit de propriété**

Détenu par une personne physique ou morale sur un bien.

Absolu et exclusif.

## **Le fonds de commerce**

Ensemble d'éléments dédiés à l'exploitation d'une activité professionnelle → valeur du fonds.

Tout entrepreneur dispose d'un droit de propriété sur son fonds de commerce.

### **Les éléments corporels**

Tout ce qui est tangible et matériels : matières premières, matériel, véhicules, etc.

### **Les éléments incorporels**

Tout ce qui est non matériel : clientèle, droit de bail, nom commercial, marque, réputation, enseigne, brevets, etc.

### **En cas de rachat**

Si un fond de commerce est racheté il ne contient pas les dettes et les contrats (sauf décision différente des parties).